

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 33 (1957-1958)
Heft: 22

Rubrik: Die Seiten des SUOV

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



DIE SEITEN DES SUOV

MITTEILUNGEN DES ZENTRALVORSTANDES UND DESSEN KOMMISSIONEN, DER UNTER-
VERBÄNDE UND SEKTIONEN DES SCHWEIZERISCHEN UNTEROFFIZIERSVERBANDES

Nr. 22

1. August 1958

Un siècle au service du Pays

1858—1958... c'est à la fois tout un passé qui fait grand honneur à la section genevoise de l'Association suisse des sous-officiers (ASSO) et tout un engagement pour l'avenir.

C'est dans un esprit profondément patriotique que se sont déroulées, samedi et dimanche, 21/22 juin 1958, dans un magnifique élan de camaraderie militaire les festivités de ce centenaire. Elles furent un hommage envers ceux qui, le 1^{er} septembre 1858, fondèrent la Société genevoise de sous-officiers. Son premier président fut le sgt. chasseur de droite Adolphe Audéoud. Ils voulaient comme en témoignent encore leurs successeurs du centenaire:

«Développer, dans notre canton, l'esprit militaire et patriotique.

Augmenter, chez les sous-officiers, les connaissances théoriques et pratiques.

Resserrer les liens d'amitié qui doivent unir les sous-officiers de différentes armes.»

Ces trois premiers articles des statuts de 1858 ont gardé toute leur valeur et constituent la pierre d'angle de ce centenaire. Non seulement, les fondateurs, mais tous ceux qui d'année en année ont payé de leur personne pour faire vivre et prospérer la Section genevoise de l'ASSO méritent de sincères félicitations. Et certainement que la nouvelle étape verra la section grandir encore et intensifier sa féconde activité. Preuve en est que si les festivités de samedi et dimanche furent placées sous le signe de l'amitié, et de la joie, elles comportèrent aussi de sérieux exercices.

Dès samedi à 14 heures, le stand de Bernex fut occupé sans désemparer jusqu'à 18 heures par des tireurs résolus à figurer au palmarès du Concours du Centenaire. Concours se poursuivit dimanche matin tandis que à... 0400 déjà! les participants à la course de patrouilles se mettaient à disposition de la commission technique. Mais n'anticipons pas et félicitons sans réserve les «cuistots» en gris-vert pour l'excellent dîner servi dans le spacieux réfectoire de la caserne des Vernets. La qualité des mets, la perfection du service étaient dignes d'un souper aux chandelles à Chillon sans oublier la musique dispensée par le juvénile ensemble «Musico Parade». Ce dîner de la Section fut honoré de la présence de plusieurs dames dont les toilettes estivales jetaient une note fleurie dans l'uniforme ensemble gris-vert des officiers et sous-officiers.

Le repas fut suivi d'une partie récréative animée par le Quartet Michel, Yanik Roger, éblouissant accordéoniste, Fred Berty, maillet jaune de la chanson, les Drixons virtuoses de l'harmonica, le prestigieux Thot, peintre en chiffons de renommée internationale, la gracieuse chanteuse Josiane Martelle, dont les productions remportèrent un vif succès. Le spectacle était présenté avec verve par Danielle Roger qui, avec ses camarades — tous de jeunes artistes genevois — méritent de chaleureux compliments.

A partir de 23 h., le programme comportait (au sens figuré) «La Housarde», cette valse militaire qui débute par l'évoca-

tion ronflante des troupiers en sommeil avant que n'éclate la Diane de ce second jour des fêtes du centenaire.

Fa-la-do-fa-do... C'est dimanche!

Dès potron-minet, 24 patrouilles sont sur le terrain, quelque part entre Bernex et Cartigny. Cela signifie que les courageux concurrents ne tarderont pas à faire connaissance avec les ravins menant au Rhône et qu'il ne sera pas facile de trouver son chemin dans cette région assez accidentée. Le parcours d'environ 12 km. comprend 150 m. de dénivellation, des passages d'obstacles, tirs à la mitraille, lancement de grenades, détermination de points dans le terrain et même un exercice de combat rapproché contre d'authentiques «judocas» qui, dans une grange, attendaient avec assurance la venue des patrouilleurs.

Le terrain lourd ajouta encore aux difficultés de cette course très bien organisée et qui suscita une vive émulation. Les patrouilles étaient formées de quatre concurrents qui tous rivalisèrent d'entrain et d'esprit de décision. On peut dire que l'objectif de cette difficile confrontation sur le terrain, à savoir: développer les capacités en matière de service en campagne, de travail en commun et de formation de chefs de patrouille — a été pleinement réalisé.

Au stand de Bernex, les stalles de tir ne désemplirent pas de la matinée et d'excellents résultats furent obtenus.

Les cultes militaires avaient été annoncés pour 11 h. 30, mais là, semble-t-il, le sens du devoir a fait défaut, car il n'y eut qu'une trentaine d'hommes à participer à la messe célébrée par le cap. aumônier C. Devaud, dans une salle de la caserne. Nous n'avons pas réussi à obtenir de renseignements concernant le culte protestant qui, sauf erreur, devait être présidé par M. le pasteur Barde, cap. aumônier. Si l'on avait accordé une place plus marquante aux cultes religieux dans l'organisation de ce centenaire — pourquoi ne pas les avoir prévus dans la cour de la caserne? — peut-être aurait-on enregistré avec satisfaction une plus grande participation. Souhaitons que ce fait très regrettable ne soit point un signe de déchristianisation, mais seulement la conséquence de ce que la plupart des officiers et sous-officiers ont accompli ailleurs leur devoir religieux dominical.

Le banquet officiel

Après l'apéritif, offert par la Section genevoise, les représentants des autorités civiles et militaires, les délégations des sociétés patriotiques ainsi que tous les participants aux festivités se retrouvèrent dans le grand réfectoire de la caserne décoré d'une multitude de fanions.

A la table d'honneur, ornée d'œillets rouges et blancs, avaient pris place le major J. Dutoit, président du Conseil d'Etat et chef du Département militaire cantonal; MM. Déonna, vice-président du Grand Conseil; A. Dussoix, maire de Genève; Buenzod, secrétaire du Conseil municipal; le colonel divisionnaire Montfort; les colonels Privat,

Mathys et Rillet; M. Knecht, chef de la police genevoise; le major Bolli, commandant de la gendarmerie; le fourrier H. Deferne, président du comité d'organisation du centenaire; le sgt. S. Cazzaniga, président de la Section; le sgtm. E. Fillettaz, président central de l'ASSO, ainsi que les présidents des sociétés militaires sœurs, en nous excusant de ne point citer nommément toutes les personnalités qui honorèrent de leur présence la section centenaire. Comme la veille, les maîtres-queux s'étaient surpassés et le repas se déroula dans une ambiance très sympathique.

Au dessert, le sgt. Cazzaniga, qui fonctionnait comme major... de table, donna lecture d'un message de félicitations du colonel commandant de corps Frick qui fut vivement applaudi.

Après avoir salué ses éminents hôtes, le Deferne remercia le comité d'organisation du centenaire de son excellent travail, puis il évoqua à grands traits les principales étapes qui conduisirent la Section genevoise de l'ASSO à ce grand anniversaire. Il conclut en insistant sur la nécessité de la mission remplie par les sous-officiers qui, demain comme hier, seront prêts à servir utilement le pays.

Le discours du président du Conseil d'Etat

Au nom des autorités cantonales et municipales, M. J. Dutoit exprima sa profonde satisfaction de s'associer à la célébration de ce centenaire et prononça une très énergique allocution sur ce thème: «Le moral est le ciment des armées.» L'orateur affirma que les groupements civiques ont la responsabilité du maintien et du développement de cette force morale et que la Société des sous-officiers est un de ces groupements.

Abordant les problèmes de l'organisation de l'armée, le chef du Département militaire genevois montra que si chaque siècle a connu des transformations dans les moyens de combat, jamais, comme aujourd'hui, on ne s'est trouvé en présence d'une évolution aussi rapide et d'une telle ampleur. Les problèmes actuels pèsent lourdement sur les finances de notre petit pays et, devant les transformations techniques intervenues depuis la fin de la guerre, «il ne faut point s'étonner que nos chefs dans le domaine de la politique militaire puissent être hésitants. Les grandes puissances peuvent jeter dans les creusets de ces recherches... des milliards et des milliards dont nous ne pouvons pas disposer.» Et M. Dutoit de décrire toutes les transformations intervenues dans notre armée depuis vingt ans pour finalement poser la question s'il faut «bazarder» tout un matériel en parfait état pour faire face aux dernières découvertes. «Nous, pays neutre, nous devons nous équiper avec nos propres ressources — avec notre seul cœur qu'il soit large ou étroit. Quoi qu'on en dise, le Département militaire fédéral a fait preuve de courage en refusant de continuer avec le P-16, et je tiens à rendre hommage à M. Chaudet d'avoir pris cette décision.»

Le président du Conseil d'Etat fit alors allusion aux divergences d'opinion que provoquent inévitablement ces difficultés pour insister à nouveau sur l'élément moral

qui doit nous guider et servir de point d'appui à la défense nationale. «Nous avons le devoir de laisser à nos successeurs la patrie libre et indépendante comme nous l'avons reçue!»

«Merci de votre action passée et future! Les autorités savent ce qu'elles vous doivent!»

Une vive ovation salua l'exposé du président du Conseil d'Etat.

*

Prit ensuite la parole le sgtm. Fillettaz, président central de l'ASSO et durant huit ans président de la Section genevoise, qui rappela les principales réalisations dues à l'initiative de l'ASSO, dont la dernière en date, le cours de lutte contre les blindés (en 1957) obtint un grand succès. S'agissant de l'avenir, le sgtm. Fillettaz se prononça en faveur de l'équipement de notre armée d'engins tactiques nucléaires. Il termina par ces mots: «Sous-officiers genevois, restez fidèles à votre vaillante section», non sans avoir chaleureusement félicité les sections de Nidwald, de Lugano et des autres cantons romands qui ont participé aux exercices et festivités de ce centenaire.

Prirent également la parole, le colonel Rillett, qui en sa qualité de président de la Société militaire de Genève, marraine du nouveau drapeau, apporta félicitations et vœux à son ardente filleule, nonobstant son âge vénérable. Tour à tour, MM. Jost, président de la Société genevoise d'artillerie

Vieux Artilleurs; Chesaux, cdt. de la Compagnie des Vieux Grenadiers; Jollien, délégué de la Société cantonale de tir; major Basso, président de la Compagnie 1602; Meyer, président de la Société genevoise des troupes de DCA; cap. Rivoire, président de la Société de cavalerie de Genève, les délégués des sections romandes de l'ASSO, de la «Fraternelle», société de tir de Bernex — et j'en oublie probablement encore — s'associèrent par des témoignages d'amitié et quantité de cadeaux à l'hommage rendu à la Section genevoise.

*

La célébration du centenaire trouva son apothéose dans l'émouvante cérémonie de la remise du nouveau drapeau qui eut lieu dans la cour de la caserne inondée... enfin d'un radieux soleil. Ce fut d'abord le défilé des trois anciens drapeaux (dont l'un tout effiloché perdit encore quelques lambeaux sous l'effet du vent) avec une garde d'honneur, tandis que les bannerets étaient en uniformes d'époque. Le nouveau drapeau fut remis par le sgtm. Fillettaz au sgt. Cazaniga, président de la Section genevoise, qui à son tour le transmit au porte-drapeau entouré de deux sous-officiers portant l'arme.

Le panache du corps de tambours des Vieux Grenadiers rehaussa encore l'éclat de cette belle cérémonie qui fut suivie de la distribution des prix des concours de ce centenaire dont les fastes resteront à jamais gravés dans les annales de l'ASSO. AH

eine Tagesprämie von Fr. 3.50 zu lösen. *Einzahlung mit dem Startgeld.*

*

5. *Zeiten:* Einrücken: Moderner Fünfkampf Freitag, 5. September 1958, 1000, in Bern, Samstag, 6. September 1958, 0830, in Zürich. — Militärischer Fünfkampf und moderner Vierkampf Samstag, 6. September 1958, 0930. — Armeedreikampf und Zürcher Vierkampf Samstag, 6. September 1958, 1330. — Entlassung: Sonntag, 7. September 1958, zirka 1700.

*

6. *Anmeldungen sind frankiert bis spätestens 18. August 1958 zu richten an:* Armee-Mehrkampf-Vereinigung Zürich, Postfach, Zürich 1. Die Zusammensetzung der Mannschaft ist auf der Rückseite anzugeben. Jeder rechtzeitig Angemeldete erhält das detaillierte Programm mit Angabe seiner Startnummer. Eine Tabelle mit den genauen Startzeiten wird beim Appell ausgehändigt.

*

7. *Auskünfte:* Anfragen sind schriftlich an die AMVZ, Postfach, Zürich 1, zu richten.

Der Wettkampfkommendant:
Oberst Trabinger



5. Turnier im Modernen Vierkampf und Junioren-Dreikampf in Stäfa, 16./17. August

Am 16./17. August 1958 führt die UOG Zürichsee rechtes Ufer wiederum ihr bereits zur kleinen Tradition gewordenes Mehrkampfturnier durch. Als Austragungsort der unter dem Patronat der SIMM durchzuführenden Wettkämpfe um die Wanderpreise für den besten Nachwuchs-Vierkämpfer, den Sieger im Junioren-Dreikampf und die beste Vierkampfgemeinschaft ist diesmal Stäfa bestimmt worden, das mit seinen bereits bewährten Anlagen wieder Gewähr für eine einwandfreie Durchführung bietet.

Das Programm der Vierkämpfer umfaßt die üblichen Disziplinen (Schwimmen, Fechten, Schießen, Geländelauf). Für die Dreikämpfer (Jahrgang 1941 und ältere) ist ein wesentlich leichteres Programm vorgesehen: Schwimmen, 300 m Freistil; Schießen, 2×5 Schüsse auf stehende Olympiascheibe; Geländelauf, 3000 m.

Detaillierte Ausschreibungen und Auskünfte können beim Wettkampfkdt., Oblt. F. Nobs, Männedorf, Steinbrüchelstraße 35, Telefon (051) 92 91 18, eingeholt werden. mm.

Ausschreibung

Zürcher Wehrsporttage und Schweizer Meisterschaften im militärischen Sommer-Mehrkampf am 6. und 7. September 1958 in Zürich

1. Es gelangen zur Austragung:

A. Schweizer Meisterschaft im Sommer-Mehrkampf:

a) Militärischer Fünfkampf:

Schießen: 10 Schuß in 1½ Minuten Ordonnanz-Zehnerscheibe (3 Probeschüsse), Distanz 300 m, Stellung frei, Ordonnanzkarabiner. — *Hindernislauf:* 400 m, zirka 16 Hindernisse. — *HG-Werfen:* Zielwurf auf 4 Kreise mit je 2 m Durchmesser in 20, 25, 30 und 35 m Distanz. Es stehen 25 Wurfkörper zur Verfügung. Für den Rang zählt die Anzahl Würfe. — *Weitwurf:* 3 Würfe, der weiteste zählt. — *Schwimmen:* 50 m mit 5 Hindernissen (Baumstämme, Floß, Steg), welche zu überklettern oder tauchend zu passieren sind. — *Geländelauf:* 8 km, zirka 100 m Steigung.

b) Moderner Fünfkampf:

Reiten (in Bern): Parcours 2,5 km, 15 bis 20 Hindernisse. — *Schießen:* 4×5 Schuß auf 3 Sekunden sichtbare Mannscheiben mit Pistole oder Revolver (2 Probeschüsse), Distanz 25 m. — *Schwimmen:* 300 m Freistil. — *Fechten:* Degen mit elektrischer Kontaktspitze auf einen Treffer, jeder gegen jeden. — *Geländelauf:* 4 km.

c) Moderner Vierkampf: Wie moderner Fünfkampf, ohne Reiten.

d) Armeedreikampf:

Schießen: Wie Vierkampf, aber mit Karabiner oder Gewehr auf 50 m Distanz. — *Geländelauf:* Wie Vierkampf. — *Gepäckmarsch:* 15 km, zirka 400 m Höhendifferenz.

B. Zürcher Vierkampf (ohne Meistertitel):

Schießen, Geländelauf und Gepäckmarsch: Wie Armeedreikampf. — *Hindernislauf:* 100 m, 10 Hindernisse, 2 HG-Zielwürfe am Schluß.

*

2. Klassierung nach dem Punktesystem der SIMM, für die Altersklassen I (Auszug, Jahrgang 1922 und jüngere) und II (Landwehr, Jahrgang 1921 und ältere).

Mannschaftswettkampf: 3 bis 5 Teilnehmer, welche der gleichen Einheit, der gleichen militärischen Schule, dem gleichen Grenzschutz- oder Polizeikorps, dem gleichen Militär- oder Zivilsportverein angehören, können als Mannschaft starten, wobei die Zugehörigkeit zu verschiedenen Altersklassen keine Rolle spielt. Die drei besten Resultate im Einzelklassament zählen für die Mannschaftsrangierung.

*

3. Kosten:

a) *Reisepesen* (Billett zur Militärtaxe Wohnort—Zürich retour) zu Lasten der Teilnehmer.

b) *Als Startgeld* ist bis spätestens 1. September 1958 auf Postcheckkonto VIII 12 726, Armee-Mehrkampf-Vereinigung, Zürich, einzuzahlen:

Für militärischen Fünfkampf, modernen Fünfkampf, modernen Vierkampf Fr. 20.— (mit Verpflegung), Fr. 10.— (ohne Verpflegung); für Armeedreikampf, Zürcher Vierkampf Fr. 15.— (mit Verpflegung), Fr. 8.— (ohne Verpflegung). Für SIMM-Mitglieder reduzieren sich diese Beiträge um je Fr. 3.—. Dabei sind inbegriffen: Bettunterkunft in Massenquartier, allgemeine Organisationskosten und evtl. Verpflegung ab Einrücken in Zürich. (Vorher verpflegen sich die modernen Fünfkämpfer auf eigene Kosten; Unterkunft in Kaserne Zürich am Freitagabend möglich.) Für Nichteinnahme einzelner Mahlzeiten kann keine Reduktion gewährt werden. Bei verspäteter Einzahlung wird die Anmeldung nicht berücksichtigt.

*

4. *Unfallversicherung:* Die Teilnehmer an der Meisterschaft (mit Ausnahme der Polizei) sind gegen Unfall militärversichert. Polizeimänner und Teilnehmer am Zürcher Vierkampf müssen für folgende Minimalleistungen versichert sein: Tod Fr. 20 000.—, Ganzinvalidität Fr. 30 000.—, Taggeld Fr. 10.—, Heilungskosten Fr. 2000.—. Ungenügend oder nicht versicherte Wettkämpfer haben

Terminkalender

August

24. Affoltern a. A.:
KUOV Zürich und Schaffhausen
Kantonaler Patrouillenlauf

30./31. Wohlen AG:
Schweizerische Meisterschaften
der Leichten Truppen

September

7. Kreuzlingen:
Kreuzlinger Orientierungslauf

Oktober

4./5. Romanshorn:
Kantonale Unteroffizierstage
des thurgauischen Verbandes

11./12. Freiburg:
Kantonale Unteroffizierstage
des freiburgischen Verbandes

26. Kriens:
Krienser Waffenlauf
des UOV Kriens-Horw